



# PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 4 janvier 2021

## Communiqué de presse

### **Prolongation de l'autorisation d'ouverture dominicale des commerces jusqu'au 31 janvier 2021**

Afin de soutenir l'activité des centres-villes et de mieux répartir les flux de clientèle au cours des week-ends, le Préfet des Ardennes a prolongé par arrêté préfectoral du 18 décembre 2020 l'autorisation dérogatoire d'ouverture dominicale des commerces du département. Ceux-ci pourront ainsi ouvrir à titre exceptionnel **les dimanche 10, 17, 24 et 31 janvier 2021, dans le respect des horaires du couvre-feu.**

Cette dérogation s'appuie sur le volontariat, puisque les établissements souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent recueillir l'accord préalable des salariés concernés.

Ce dispositif permettra aux commerces de proximité d'accroître leur niveau d'activité, non seulement durant les week-ends mais aussi lors des soldes d'hiver, qui débiteront le 20 janvier prochain.

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Mél : [pref-communication@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardennes.gouv.fr)



1, place de la Préfecture  
08005 Charleville-Mézières  
cedex